

## **DELIBERATION N° 21**

<p><b>Avenant n° 2 au marché n°14-485 d'assurance pour la ville Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD**

Le groupement Batot / MMA, attributaire du marché d'assurance dommages aux biens et ses risques annexes, a fait parvenir un avenant permettant d'entériner la mise à jour du parc immobilier de la Ville de Dieppe au 1er janvier 2016.

- Superficie assurée au 01.01.2015 : 196 848 m<sup>2</sup>
- Superficie assurée au 01.01.2016 : 207 907 m<sup>2</sup> soit +11 059 m<sup>2</sup>

La modification du parc entraîne une augmentation de la cotisation de 5957,09€ HT soit 6 462,48 € TTC. Cet avenant représente une augmentation de 5,62 % du montant du marché.

**Vu :**

- l'article L.2121,29 du code général de collectivités territoriales,
- le code des marchés publics,
- la délibération n° 20 du 14 février 2014 relative à la signature des marchés d'assurance de la Ville de Dieppe et le marché 14-485 portant sur le lot n° 1 "dommages aux biens et risques annexes"

**Considérant :**

- l'ajout de 11 059m<sup>2</sup> de superficie à intégrer au contrat pour l'année 2016,
- l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Dieppe à signer l'avenant n° 2 au marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes permettant la mise à jour du parc immobilier.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--